

Les deux arbres

Traduit de l'anglais

W. Kelly

[Bible Treasury 19, p. 375-376]

[Paroles d'évangile, série 3, n° 4]

(Gen. 2, 9)

Peu de faits du paradis semblent moins bien compris que celui qui est rapporté dans la deuxième moitié de Genèse 2, 9, aucun qui n'est plus clairement supposé être un ancien mythe. Et pourtant, il y avait ces deux arbres, distingués de tous les autres, un fait positif approprié à ce jour d'innocence originelle et à aucun autre ; mais comprenant des principes divins d'une valeur des plus profondes et des plus permanentes pour tous les temps ; et cela, sans faire d'application forcée à l'un ou l'autre, ou en se complaisant dans une imagination de quelque forme que ce soit, mais en soumission aux indications du récit inspiré lui-même. Et la vérité véhiculée concerne intimement toute âme d'homme.

La première chose à remarquer est que « l'arbre de vie » au milieu du jardin était absolument distinct de « l'arbre de la connaissance du bien et du mal ». Manger de ce dernier était interdit sous peine de mort certaine (v. 17). Ce n'est que quand l'homme eut mangé de l'arbre défendu, que l'Éternel Dieu prit soin qu'il ne prenne pas aussi de l'arbre de vie (Gen. 3, 22). Ç'aurait été la perpétuation de la vie d'un homme pécheur : une calamité, et une violation de tout ordre, et non pas une bénédiction. En dehors de cette transgression, l'arbre de vie lui était autorisé, et expressément indépendant de l'arbre de la connaissance.

Clairement donc, le premier arbre indique le chemin de la vie pour l'homme non tombé, la provision de Dieu librement donnée pour Adam dans le paradis, et tout à fait indépendante du second arbre : c'est si vrai que l'homme a perdu son droit à manger du premier arbre quand il mangea de l'autre. L'homme était responsable de ne pas manger de l'arbre de la connaissance ; s'il s'en abstenait, il était libre de manger de l'arbre de vie. Une fois coupable et tombé, il fut exclu et chassé, avec une épée flamboyante qui tournait çà et là pour garder le chemin de l'arbre de vie (Gen. 3, 24).

Maintenant, l'effort constant de l'homme, et en particulier de l'homme religieux, est d'identifier, en quelque sorte, les deux arbres l'un avec l'autre ; c'est-à-dire, de faire dépendre la vie de l'accomplissement de la responsabilité : une notion qui va à l'encontre des faits, quand l'homme était innocent, et encore plus manifestement fausse, quand l'homme était un pécheur, expressément exclu de l'arbre de vie. La relation originelle fut perdue par la transgression. La seule religion naturelle qui ait jamais existé, ou pu exister, avait cessé d'être. Désormais, tout dépendait de ce que Dieu est pour l'homme en grâce salvatrice. L'homme, dans les circonstances les plus favorables, avait complètement manqué vis-à-vis de Dieu. Le péché contraignait moralement Dieu à être un juge. L'amour, la grâce divine, faisaient de Lui un Sauveur. Néanmoins, cela ne devait se trouver que dans et par Son Fils, Lui qui a daigné devenir un homme, et s'abaisser jusqu'à la mort et au jugement pour les coupables. Le Père a envoyé le Fils pour être le Sauveur du monde (1 Jean 4, 14) ; le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu (Luc 19, 10).

Mais considérez les œuvres intermédiaires de Dieu, avant la venue du Fils. L'épître aux Galates insiste fortement sur les promesses qui ont été données, une alliance précédemment confirmée par Dieu, quatre cent trente ans avant

la loi. Tous deux aussi étaient arrangés de telle sorte que l'un ne pouvait annuler l'autre, et encore moins être confondus l'un avec l'autre. Là, les promesses répondaient à l'arbre de vie, tout comme la loi répondait à l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Les promesses étaient la grâce inconditionnelle et assurée de Dieu, données à dessein bien longtemps avant, et absolument distinctes de la loi, qui exprimait Sa juste exigence envers l'homme sur le terrain de sa responsabilité. Si Israël, si quelqu'un, prétendait se tenir sur ce terrain devant Dieu, les dix commandements étaient Ses conditions. De telles conditions ne peuvent être qu'un ministère de mort et de condamnation, pour des créatures pécheresses comme l'étaient Israël, et toute l'humanité. L'erreur fatale, alors comme toujours, est de chercher la vie en réponse à la responsabilité de l'homme. Israël prit ce terrain et manqua entièrement, comme ce doit être le cas de tous les pécheurs qui veulent suivre le même chemin. L'Écriture en rapporte l'échec dans l'Ancien Testament, et l'explique dans le Nouveau, afin que l'homme puisse maintenant profiter de cette solennelle leçon d'autrefois et s'en remettre uniquement à la grâce de Dieu en Christ.

Car Christ seul a résolu le problème ; et cela, en acceptant la pleine responsabilité de l'homme et en portant les conséquences du péché et de nos péchés dans la mort, oui, la mort même de la croix ; de sorte que, après avoir parfaitement glorifié Dieu, Il est ressuscité d'entre les morts, un esprit vivifiant pour tous les croyants. Ainsi, il n'y a pas de condamnation pour ceux qui sont en Lui, Lui en qui les deux arbres sont ainsi amenés dans une harmonie bénie pour notre salut, à la gloire de Dieu.

Comme hommes responsables, nous sommes impies et impuissants, comme l'affirme l'apôtre de manière incontestable. Ainsi, le Seigneur traite même les Juifs de « perdus », ce qui clôt la question de cette responsabilité. Quoi de plus présomptueux, dans notre état pécheur d'une nature tombée, que de chercher la vie en prétendant accomplir notre devoir comme hommes ? Même pour l'homme innocent, comme l'enseigne Genèse 2, la vie et la responsabilité étaient expressément et entièrement séparées. Mais, de même que Christ donne gratuitement la vie à ceux qui croient en Son nom, de même Il est la propitiation pour leurs péchés par Sa mort. Car les deux étaient absolument nécessaires, si nous devons être rendus capables de participer au lot des saints dans la lumière [Col. 1, 12] ; et tous deux sont maintenant donnés par Dieu, par la foi, à tout croyant qui a la vie éternelle dans le Fils et la rédemption par Son sang, le pardon de nos péchés. Non pas qu'il manque une nouvelle responsabilité, mais c'est la responsabilité d'un enfant de Dieu. Ainsi Lui-même disait : « Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez » (Jean 14, 19) ; et auparavant, que Lui donne à Ses brebis la vie éternelle, et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de Sa main (Jean 10, 28), la main même du Père les y assurant aussi (v. 29). Peut-on concevoir assurance plus complète ou plus forte ?

Ainsi, en Christ seul, par Son sacrifice et le don souverain de la vie, nous avons le principe des deux arbres, et cela, dans une plénitude de bénédiction pour tous ceux qui croient ; alors que l'incrédule, méprisant la Parole et se confiant en lui-même, quoiqu'étant faible et pécheur, répète l'erreur d'Adam et d'Israël, pour sa propre ruine. En tant que chrétiens, nous avons le trésor de Christ dans notre vase de terre ; et nous sommes responsables de porter toujours partout dans le corps la mort de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus, la nouvelle nature, soit manifestée dans notre corps [2 Cor. 4, 10].